



Programme de subvention de la Ville : pour un accès universel

(*Mont-Tremblant, le 8 juin 2018*) – La Ville de Mont-Tremblant a mis sur pied un programme de subvention pour les établissements commerciaux du centre-ville et du Village qui désirent effectuer des changements à leur établissement afin de les rendre accessibles à toutes les clientèles ayant des difficultés à se déplacer.

La subvention couvre 90 % des coûts de certains travaux, jusqu'à un montant maximal de 2 000 \$, certaines conditions s'appliquent. Le formulaire de demande de subvention est disponible au Service de l'urbanisme situé au 1145, rue de Saint-Jovite ou en ligne sur le site Internet de la Ville, sous Citoyens / Urbanisme / Permis et certificats.

Ce programme fait suite à l'adoption du *Plan d'action d'accessibilité universelle 2018-2020* adopté par le Conseil en décembre 2017.

Pour tous renseignements, les commerçants sont invités à téléphoner à monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme au 819-681-6411.